

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales ("CG") s'appliquent à l'ensemble du domaine d'activité de Q-Linked AG (ci-après dénommée "la société"). La société offre des services de Conseil et de soutien ainsi qu'un encadrement et une formation pour la construction et le développement d'un système de gestion intégral, y compris l'organisation et le développement de stratégies, en particulier dans les domaines de la qualité, de l'environnement, Sécurité et excellence des affaires.

## 2. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu par acceptation de l'offre de la société concernant l'achat de services par le client.

Le contrat est en tout cas conclu lorsque le client profite des services offerts par la société.

## 3. Tarif

Sous réserve d'autres offres, tous les tarifs s'entendent en francs suisses (CHF). Tous les tarifs s'entendent hors taxe en vigueur sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que toute autre taxe applicable.

La société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les tarifs définis au moment de la conclusion du contrat s'appliquent.

## 4. Règlement

La société offre au client les options de paiement suivantes : Facture, prépaiement, paiement au comptant.

Le client s'engage à régler le montant facturer selon les conditions de paiement convenues. Dans l'éventualité où aucune condition de paiement a été définie, les montants facturés sont à honorer dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date de facture.

Si la facture n'est pas honorée dans les délais susmentionnés, le client sera averti. Si le client ne règle pas la facture dans le délai prévu, il tombe automatiquement en défaut.

A compter de la date de défaut, le client est redevable des intérêts de mise en demeure à hauteur de 5% (cinq pourcent).

La compensation du montant facturé avec une réclamation éventuelle du client contre la société n'est pas admissible.

Pour des montants élevés, la société peut exiger un acompte auprès du client. La société se réserve le droit de refuser la livraison ou la prestation de services en cas de retard de paiement.

## 5. Obligations de la société

### 5.1 Réalisation de service

Sauf convention contraire, la société remplit son obligation en fournissant le service offert. Si aucune autre disposition n'est convenue, le lieu d'exécution est le domicile de la société.

### 5.2 Auxiliaire

Les parties ont le droit exprès de fournir une aide pour l'exécution de leurs obligations contractuelles. Elles doivent veiller à ce que la participation de la personne assistante soit effectuée conformément à toutes les dispositions légales obligatoires et à tout contrat de travail.

## 6. Obligations du client

Le client consent à prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations par la société. Le client doit prendre les dispositions au lieu convenu, au moment convenu et dans la mesure convenue. Selon les circonstances celles-ci comportent également la mise à disposition d'informations et de documents nécessaires à la société.

## 7. Sollicitation et recrutement

Le client ne peut, sans l'autorisation écrite expresse de la société, recruter ou embaucher ses employés ou d'autres assistants pour lui-même ou pour le compte d'un tiers. Même après la clôture de la relation contractuelle, le client a l'interdiction d'engager des employés ou d'autres assistants de la société de quelque manière que ce soit directement ou indirectement. Cette interdiction est valable jusqu'à un an après la fin de la relation contractuelle et se limite à la zone d'activité de l'employé ou de la personne auxiliaire correspondant.

## 8. Acceptation

Pour tout achat de produit ou de service, ce dernier doit se faire à l'aide du document d'acceptation séparé et accompagné de ces CG.

## 9. Garantie

La société garantit de fournir les prestations convenues au niveau de qualité habituel de la branche industrielle.

## 10. Responsabilité

La responsabilité pour les dommages indirects et les dommages consécutifs est totalement exclue.

La responsabilité pour les dommages directs est limitée au montant du contrat. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas aux dommages directs causés intentionnellement ou par une négligence grossière. Le client est tenu de signaler tout dommage à la société dès que possible. Toute responsabilité pour toute personne auxiliaire est totalement exclue.

Le client reconnaît que les partenaires ou les tierces parties travaillent de façon indépendante et ne sont pas le personnel de la société. La responsabilité de la société pour les partenaires affiliés ou les tierces parties est totalement exclue.

## 11. Propriété intellectuelle

Tous les droits sur les produits, les services et toute marque de commerce sont à la disposition de la société ou sont autorisés par leur propriétaire à être utilisés par la société.

Ni ces CG ni les accords individuels n'octroient un quelconque transfert de propriété intellectuelle sur le contenu, à moins que cela ne soit explicitement mentionné.

En outre, toute utilisation ultérieure, publication et mise à disposition d'informations, d'images, de textes ou de tout ce que le client reçoit dans le cadre de ces dispositions est interdite, à moins qu'elle ne soit explicitement approuvée par la société. Si le client met à disposition du contenu, du texte ou du matériel pictural à la société, le client doit s'assurer qu'aucun droit de propriété intellectuelle tiers ne soit violé.

## 12. Protection des données

La société peut traiter et utiliser les données enregistrées dans le cadre de la conclusion du contrat afin de s'acquitter des obligations découlant du dit contrat. La société prend les mesures nécessaires pour sécuriser les données conformément aux réglementations légales en vigueur. Le client accepte le stockage et l'utilisation contractuelle de ses données par la société dans son intégralité et il est conscient que la société est obligée par ordre des tribunaux ou des autorités de communiquer les informations du client à ces derniers ou à des tiers. Si le client ne l'interdit pas expressément, la société peut utiliser les données à des fins de marketing. Les données nécessaires à l'accomplissement des activités contractuelles peuvent également être transmises aux partenaires de service contractuels ou à d'autres tierces parties.

## 13. Modifications

Ces conditions générales peuvent être modifiées par la société à tout moment.

La nouvelle version entre en vigueur 30 (trente) jours après sa publication sur le site Web de la société.

Pour les clients, la version des GC est en vigueur au moment de la conclusion du contrat est généralement valable, à moins que le client n'ait accepté une version plus récente des termes et conditions.

## 14. Priorité

Ces CG prévalent sur tout autre accord ou contrat plus ancien. Seules les dispositions des contrats individuels qui précisent les termes de ces CG prévalent à ces CG.

## 15. Clause salvatrice

Si une disposition du présent contrat ou un supplément au présent contrat est ou devient invalide, cela n'affecte pas la validité du contrat de toute autre manière. Les parties contractantes remplaceront la disposition invalide par une disposition effective suffisamment proche et qui clôturera dans la mesure du possible l'objectif économique prévu par la disposition invalide. La même chose s'applique également aux éventuelles lacunes contractuelles.

## 16. Confidentialité

Les deux parties, ainsi que leurs aides, s'engagent à traiter confidentiellement toutes les informations soumises ou acquises en relation avec les services. Cette obligation doit demeurer en vigueur même après la résiliation du contrat.

## 17. Force majeure

Si la fourniture de service par la société ne pouvait survenir en temps convenu pour cas de force majeure, tel que catastrophe naturelle, séisme, éruption volcanique, avalanche, orage, tempête, guerre, manifestation, guerre civile, révolution et émeute, terrorisme, sabotage, grève, incident nucléaire ou dommage de réacteur, alors la société est libérée de ses obligations contractuelles pendant la durée de la force majeure ainsi que pendant une période raisonnable de redémarrage. Si la force majeure dure plus de 60 (soixante) jours, la société peut se retirer du contrat. La société doit alors rembourser au client le montant total de la rémunération déjà payée.

Toute autre réclamation, en particulier les réclamations de dommages-intérêts à la suite de vis Major sont exclues.

## 18. Loi applicable/lieu de compétence

Ces CG sont soumises au droit suisse. S'il n'y a pas de dispositions légales obligatoires, le Tribunal responsable est celui où se trouve le siège social de la société. La société est libre d'introduire une action au domicile du défendeur. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de produits (SR 0.221.221.1) est explicitement exclue.